



20
25

Note de synthèse

Compte financier Unique

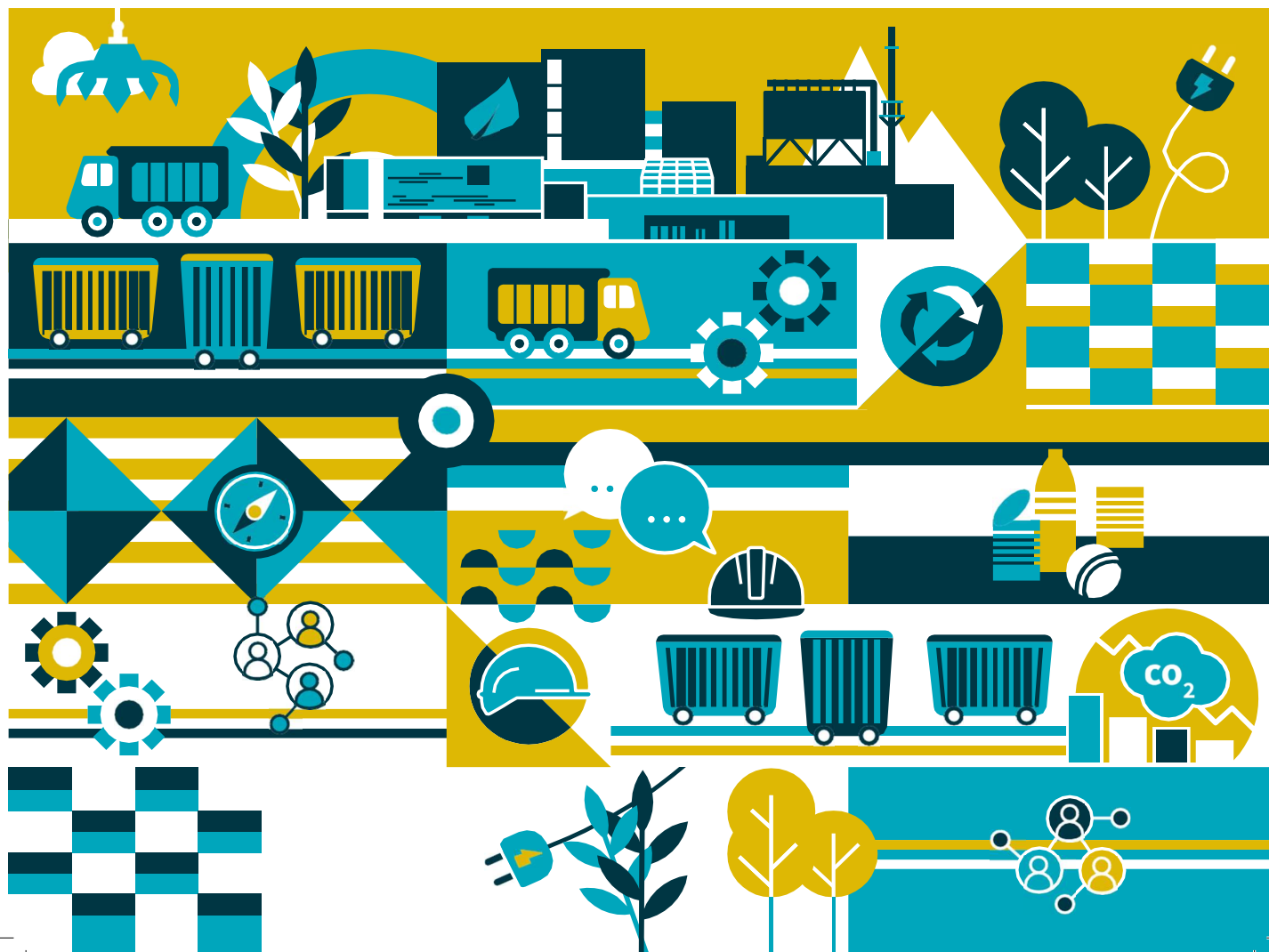


Table des matières

I.	INTRODUCTION	3
II.	ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	3
III.	LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
	A. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	4
	1 LES DÉPENSES GÉNÉRALES (Chapitre 011)	5
	2 LES DÉPENSES DE PERSONNEL (Chapitre 012)	6
	3 CHARGES DE GESTION COURANTE (Chapitre 65)	7
	4 LES CHARGES FINANCIERES (CHAPITRE 66)	8
	5 LES CHARGES spécifiques (Chapitre 67)	8
	6 LES OPERATIONS d'ORDRE (Chapitre 042)	8
	B. RECETTES DE FONCTIONNEMENT	9
	1 LES atténuations de charges (Chapitre 013)	9
	2 LES PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE (Chapitre 70)	9
	3 LES DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS D'AUTRES COLLECTIVITÉ (Chapitre 74)	10
	4 LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (Chapitre 75)	10
	5 LES RECETTES spécifiques (Chapitre 77)	11
IV.	LA SECTION D'INVESTISSEMENT	12
	A. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	12
	B. RECETTES D'INVESTISSEMENT	12
	C. LA GESTION DE LA DETTE	13
V.	RECAPITULATIF DU RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2025	13

I. INTRODUCTION

Conformément aux dispositions prévues par la Loi NOTRe du 7 Août 2015 et aux dispositions de l'article L 2313-1 CGCT relative à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales, une **note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget Primitif et au Compte Financier Unique**. La forme et le contenu de cette note de présentation restent à l'appréciation des collectivités locales.

Le Compte Financier Unique est soumis aux mêmes dispositions qui s'appliquaient au compte administratif.

Le CFU a vocation à favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, améliorer la qualité des comptes et simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable.

La présente note répond à cette obligation pour le Syndicat d'élimination des déchets de l'Aube (SDEDA).

Le CFU est un **document de synthèse** présentant les résultats de l'exécution du budget et comportant notamment des éléments de bilan introduits par le Comptable Public. Il retrace d'une part, les prévisions ou autorisations budgétaires votées au cours de l'exercice et, d'autre part, les réalisations constituées à travers les émissions de titres et de mandats globalisées par article budgétaire.

Il fait apparaître également les rattachements à l'exercice des charges et des produits correspondant à des dépenses de fonctionnement engagées non mandatées pour lesquelles le service a été fait avant le 31 décembre sans que la facture n'ait été transmise, et à des recettes dont le fait générateur est intervenu pendant l'exercice (notification de versement, ...).

Les résultats figurant au CFU sont constitués du déficit ou de l'excédent de chacune des deux sections (solde entre les titres et les mandats de l'exercice) mais prennent en compte également les résultats reportés de l'exercice précédent et les restes à réaliser en dépenses et en recettes (dépenses ou recettes engagées, non rattachées, n'ayant pas donné lieu à mandatement ou émission de titres)

Le CFU rend compte, annuellement, des opérations budgétaires exécutées. Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année N+1.

Cette note apporte des informations complémentaires aux élus ainsi qu'aux administrés.

II. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Le SDEDA exerce les compétences « tri » et « traitement » des déchets ménagers et assimilés pour le compte de ses adhérents et il est financé par des contributions budgétaires obligatoires.

Le Syndicat gère un **budget assujéti à la TVA** couvrant les charges d'exploitation, déduction faite des recettes de valorisation et des Eco-Organismes. Une facturation aux adhérents est établie en fonction des tonnages traités ou valorisés et du type de prestations rendues.

En effet, les syndicats de traitement des déchets sont considérés, sur le plan fiscal, comme des prestataires de service pour leurs adhérents qui bénéficient d'un statut particulier car ils ne sont ni des usagers, ni des contribuables, ni des clients, leur activité rentre de plein droit dans le champ d'application de la TVA.

La collecte des déchets ménagers (apport volontaire et porte-à-porte) et la gestion des déchèteries restent de la compétence des collectivités membres du SDEDA.

L'ensemble des dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement sont inscrites en € HT.

III. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2025

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	20 000,00	22 556 433,30	22 576 433,30
	Recettes réalisées (1)	B	14 693,09	23 410 685,40	23 425 378,49
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	79 447,00	26 354 032,96	26 433 479,96
	Dépenses réalisées (1)	E	44 263,09	23 249 643,18	23 293 906,27
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-29 570,00	161 042,22	131 472,22
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	59 447,00	3 797 599,66	3 857 046,66
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	29 877,00	3 958 641,88	3 988 518,88
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	29 877,00	3 958 641,88	3 988 518,88



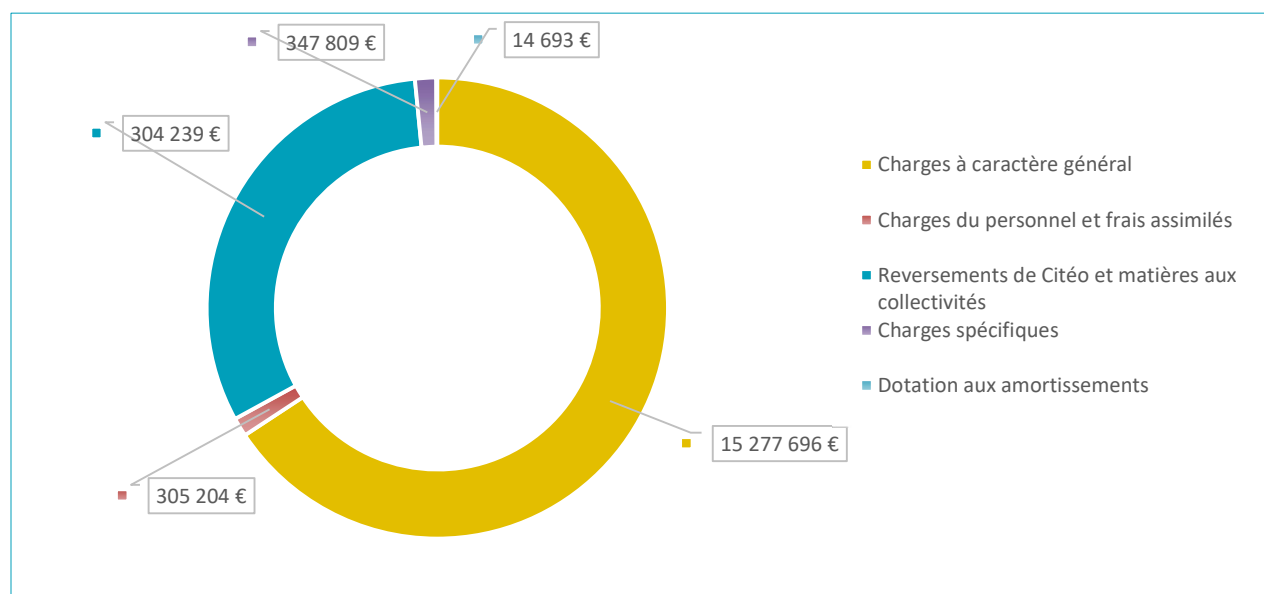
Le résultat de fonctionnement 2025 fait apparaître un excédent de 161 042,22 € HT soit un résultat cumulé (avec report cumulé des années précédentes 3 797 599,66€) de 3 958 641,88 € HT.

A. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

La section des dépenses de fonctionnement regroupe toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services du syndicat regroupées par article et par chapitre en six catégories principales.

Le montant des dépenses de fonctionnement 2025 est arrêté à la somme de **23 249 643,18 € HT**

Dépenses de fonctionnement 2025



1 LES DÉPENSES GÉNÉRALES (CHAPITRE 011)

Ce chapitre contient principalement les dépenses de traitement ainsi que les dépenses relatives aux frais de location des locaux et charges, les frais de communication, les contrats de maintenance et prestations de services, les assurances, les différents achats de petits matériels et d'entretien courant, les fournitures administratives.

Elles s'élèvent à **15 277 696,35 €**, détaillées comme suit :

Charges à caractère général	Prévisionnel en € (BP + DM)	Réalisé 2025 en €
	17 917 349,76	15 277 696,35
Carburants	3 000,00	1 399,76
Alimentation	1 000,00	137,29
Autres fournitures non stockées	0,00	201,00
Fournitures d'entretien	100,00	0,00
Fournitures de petit équipement	3 350,00	754,80
Habillement et vêtements de travail	1 000,00	0,00
Fournitures administratives	5 300,00	1 306,58
Autres matières et fournitures	7 550,00	45,00
Contrats de prestations de services	15 244 400,00	14 685 064,67
Locations immobilières	8 800,00	8 548,09
Matériel roulant	1 083,00	1 415,85
Autres	10 800,00	9 211,60
Charges locatives et de copropriété	13 000,00	12 757,81
Autres bâtiments	2 152 629,76	0,00
Matériel roulant	2 900,00	726,73
Autres biens mobiliers	500,00	0,00
Maintenance	11 300,00	8 062,18
Multirisques	17 000,00	13 443,20
Documentation générale et technique	4 430,00	3 745,96
Versements à des organismes de formation	11 000,00	4 520,00
Frais de colloques et de séminaires	11 400,00	2 695,00
Autres honoraires, conseils	278 475,00	243 910,66
Divers	500,00	304,68
Annonces et insertions	4 200,00	900,00
Fêtes et cérémonies	500,00	177,58
Réceptions	7 000,00	3 518,41
Catalogues et imprimés et publications	7 602,00	4 462,00
Divers	38 080,00	27 346,79
Transports de personnes extérieures à la collectivité	4 500,00	1 036,36
Divers	100,00	67,00
Transports administratifs	500,00	0,00
Voyages, déplacements et missions	1 500,00	100,00
Missions	500,00	0,00

Frais d'affranchissement	3 000,00	2 042,86
Frais de télécommunications	13 700,00	7 990,45
Services bancaires et assimilés	750,00	750,00
Concours divers (cotisations)	15 400,00	9 391,04
Frais de nettoyage des locaux	500,00	0,00
A ddes tiers	500,00	0,00
Taxes foncières	29 000,00	221 663,00
Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	0,00

La ligne « Autres bâtiments » d'un montant prévisionnel de 2 152 629,76 € permet d'équilibrer la section de fonctionnement en contenant l'excédent de fonctionnement capitalisé. Il n'y a pas eu de réalisation sur ce compte.

2 LES DÉPENSES DE PERSONNEL (CHAPITRE 012)

Charges du personnel et frais assimilés	Prévisionnel en € (BP + DM)	Réalisé 2025 en €
	397 200,00	305 204,98
Cotisations versées au F.N.A.L.	200	149,94
Cotisations CNFPT et CDGFPT	5 500,00	4 048,42
Autres impôts, taxes sur rémunérations	700	449,77
Rémunération principale	180 000,00	141 319,66
Supplément familial de traitement et indemnité de	300	27,48
NBI	1 500,00	931,23
Autres indemnités	65 000,00	50 241,92
Rémunérations	33 000,00	18 765,69
Supplément familial de traitement et indemnité de	1 000,00	0
Primes et autres indemnités	2 000,00	450
Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	32 000,00	23 599,17
Cotisations aux caisses de retraites	60 000,00	52 141,35
Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0	238,35
Versement au F.N.C. du supplément familial	1 000,00	0
Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	630
Autres charges sociales diverses	12 200,00	10 584,00
Autres	1 800,00	1 628,00

Ces dépenses s'élèvent à 305 204,98 € soit une baisse de 31 627,37€ par rapport à 2024 (336 832,35€). **Elles regroupent toutes les données qui se rapportent au personnel** : les rémunérations brutes, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales.

Les **dépenses de personnel sont en diminution en 2025 par rapport à l'année précédente** principalement parce qu'un agent a quitté le syndicat par voie de mutation durant l'été 2025.

Filières	Grades	Nombre d'emplois au 31/12/25
Administrative	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1 (en cours de recrutement)
	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	3
Animation	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	/
	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	/
	Adjoint d'animation	/
Technique	Ingénieur	1 (non pourvu)
	Technicien territorial de 1 ^{ère} classe	1
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	2

3 CHARGES DE GESTION COURANTE (CHAPITRE 65)

Ce chapitre regroupe :

- les indemnités des élus,
- et les versements aux collectivités adhérentes du SDEDA (valorisation de matières et soutiens CITEO).

Ces **charges s'élèvent à 7 304 239,34 €**. Nous constatons une augmentation par rapport à 2024.

La principale raison de cette augmentation s'explique par le versement plus important des soutiens CITEO suite à la signature du « **contrat-type unique** » couvrant la période 2025-2029 :

- Acompte 2025 : 1,6 M€
- Versement du solde 2024 : 1,605 M€
- Rattachement du solde prévisionnel de 2025 : 1,853 M€€
- Soutien Com 2024 : 15 700 €
- Soutien Com 2025 : 63 577 €
- Soutien ambassadeurs 2024 : 116 500 €
- Soutien ambassadeurs 2025 (rattachements) : 210 000 €
- Soutien papiers 2024 : 243 700 €
- Soutien papiers 2025 (rattachements) : 200 000 €

En 2025, le montant des indemnités de fonctions des élus reste identique à 2024 et s'élève à 46 125,12 €.

Ces dépenses se répartissent comme suit :

Autres charges de gestion courante	Prévisionnel en € (BP + DM)	Réalisé 2025 en €
	7 614 483,20	7 304 239,34
Indemnités de fonction	48 000,00	46 125,12
Cotisations de retraite	2 500,00	2 339,71
Droits d'utilisation - Informatique en nuage	7 000,00	9 229,35
Autres	15 800,00	7 827,12
Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	1 000,00	0,00
Autres (rachat matières)	1 610 000,00	1 329 942,55
Autres (soutien Citéo)	5 929 883,20	5 908 616,50
Autres divers	300,00	158,99

4 LES CHARGES FINANCIERES (CHAPITRE 66)

Aucune charge financière pour l'année 2025.

5 LES CHARGES SPECIFIQUES (CHAPITRE 67)

Elles s'élèvent à 347 809,42 €.

Il s'agit du trop perçu par le SDEDA sur les douzièmes appelés auprès des collectivités au titre de 2024 qui ont été remboursés aux collectivités adhérentes sur l'exercice 2025.

6 LES OPERATIONS D'ORDRE (CHAPITRE 042)

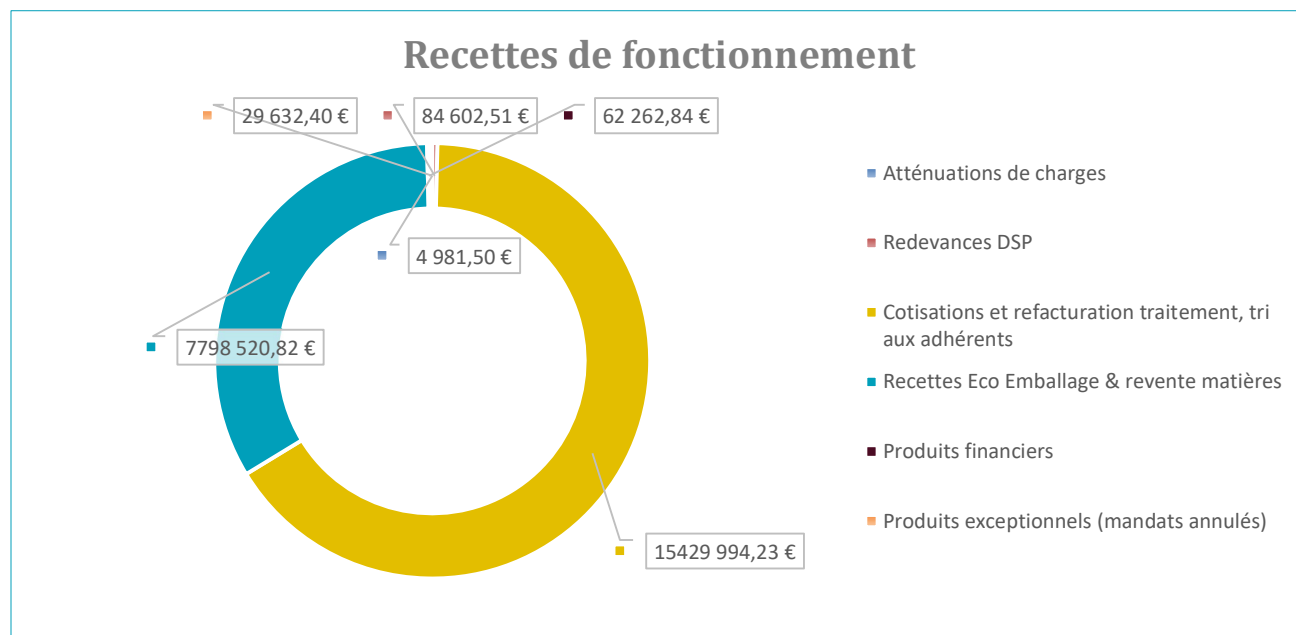
Elles s'élèvent à 14 693,09 €.

Il s'agit de la dotation aux amortissements.

B. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le montant des recettes de fonctionnement 2024 est arrêté à la somme de **23 410 685,40 €**.

Recettes de fonctionnement 2025



Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories :

1 LES ATTENUATIONS DE CHARGES (CHAPITRE 013)

Elles s'élèvent à 4 981,50 € en 2025.

Il s'agit de la participation des agents aux chèques déjeuner.

2 LES PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE (CHAPITRE 70)

Ils s'élèvent à **84 602,51 € en 2025**.

Il s'agit de :

- la redevance d'occupation du domaine public (RODP),
- et de la redevance pour frais de contrôle et de gestion (RFCG),

versées par le délégataire VALAUBIA dans le cadre du contrat de délégation de service public pour l'exploitation de l'UVE.

3 LES DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS D'AUTRES COLLECTIVITÉ (CHAPITRE 74)

Elles s'élèvent à 15 429 994,23 € en 2025.

Sont également inscrites dans ce chapitre de recettes :

- **Cotisation fixée à 1 € par habitant** versée par les collectivités adhérentes au SDEDA soit 317 888 €,
- **Les douzièmes facturés par le SDEDA aux collectivités** correspondant à leurs dépenses de tri et de traitement.

Ces douzièmes sont calculés sur la base des dépenses réelles de l'année N-1 auquel est appliqué un pourcentage d'augmentation.

4 LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (CHAPITRE 75)

Ils s'élèvent à 7 798 520,82 € en 2025.

Autres produits de gestion courante	Prévisionnel en € (BP + DM)	Réalisé 2025 en €
	7 125 354,20	7 798 520,82
Redevances versées par les concessionnaires	334 371,00	334 371,00
Autres produits divers (rachat matières)	1 602 800,00	1 299 071,50
Autres produits divers (soutien Citéo)	5 188 083,20	6 162 391,67
Autres	100,00	2 686,65

Ce chapitre de recettes intègre principalement :

- les encaissements de la vente de valorisation des matériaux,
- et des soutiens des Eco-Organismes (CITEO)
 - Acompte 2025 : 3,4 M€
 - Liquidatif 2024 : 1,010 M€
 - Liquidatif 202(rattachement) : 0,853 M€
 - Soutien Com 2024 : 15 700 €
 - Soutien Com 2025 : 63 577 €
 - Soutien ambassadeurs 2024 : 136 000 €
 - Soutien ambassadeurs 2025 (rattachements) : 240 000 €
 - Soutien papiers 2024 : 243 700 €
 - Soutien papiers 2025 (rattachements) : 200 000 €

Cette catégorie de recettes comprend également la **redevance « Droit d'usage »** * (334 371 € = montant garanti annuellement) reversé par VALAUBIA au SDEDA dans le cadre du contrat de délégation de service public pour l'exploitation de l'UVE.

* **Droit d'Usage** : utilisation de l'UVE par VALAUBIA pour traiter sous son entière responsabilité des déchets tiers (DAE principalement) qu'il commerciale **dans le cadre de l'exploitation du vide de capacité (ou « vide de four »)** afin d'assurer la saturation de la capacité nominale de l'UVE.

5 LES PRODUITS FINANCIERS (CHAPITRE 76)

Il s'agit d'une recette perçue (intéressement) du délégataire VALAUBIA.

L'intéressement annuel du contrat DSP de VALAUBIA se décompose en deux sous-parties :

- un intéressement sur les recettes énergétiques (électriques et thermiques) garanties avec une part d'intéressement de 70% versée au SDEDA : 48 630 €,
- un intéressement sur les recettes extérieures qui représente la somme de l'intéressement au titre du traitement des déchets tiers : 13 632 €.

6 LES RECETTES SPECIFIQUES (CHAPITRE 77)

Elles s'élèvent à 29 632,40 € en 2025 et sont constituées du remboursement des chèques déjeuner périmés de l'exercice précédent pour 1 674,00 €, d'une régularisation de rachat matières N-1 pour 27 926,96 € et d'un remboursement de cotisation d'assurance du personnel de l'année 2023 pour 31,44 €.

IV. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

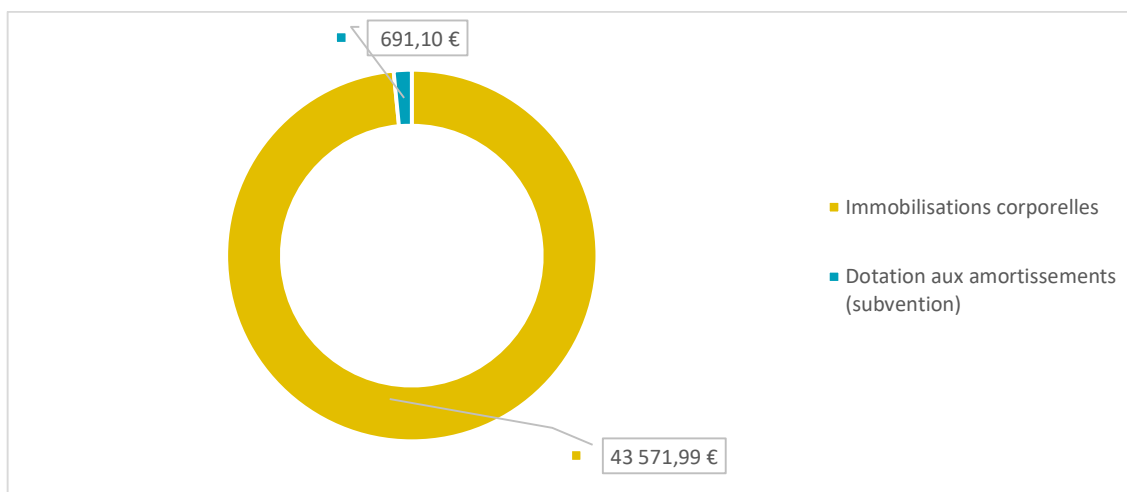
RESULTATS D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNEE 2025

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	20 000,00	22 556 433,30	22 576 433,30
	Recettes réalisées (1)	B	14 693,09	23 410 685,40	23 425 378,49
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	79 447,00	26 354 032,96	26 433 479,96
	Dépenses réalisées (1)	E	44 263,09	23 249 643,18	23 293 906,27
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-29 570,00	161 042,22	131 472,22
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	59 447,00	3 797 599,66	3 857 046,66
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	29 877,00	3 958 641,88	3 988 518,88
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	29 877,00	3 958 641,88	3 988 518,88

A. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Elles s'élèvent à 43 571,99 € en 2025 en dépenses réelles pour le renouvellement du parc automobile (achat de 2 véhicules) et du matériel informatique auxquels s'ajoutent 691,10 € de dépenses d'ordre, soit un total de 44 263,09 € de dépenses d'investissement.

Dépenses d'investissement



B. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le montant des recettes d'investissement 2025 est arrêté à la somme de **14 693,09 €** correspondant à la dotation aux amortissements.

C. LA GESTION DE LA DETTE

Le Budget ne supporte aucun emprunt.

Il est rappelé que l'**emprunt de l'UVE** (86 M€) figure **dans le bilan de la société dédiée VALAUBIA** qui porte 100% du passif lié à l'opération et non dans les comptes du SDEDA (= dette hors bilan).

Le **remboursement de la dette** (capital + intérêts) au titre de la convention tripartite de cession de créance entre le SDEDA – VALAUBIA – SOCIÉTÉ GÉNÉRALE **est inclus dans le coût de traitement à la tonne de 135,93 € HT / tonne hors TGAP** (Emprunt : 69,20 € HT/tonne – Exploitation : 66,73 € HT/tonne).

Toutefois un contrat de ligne de trésorerie a été signé avec le Crédit Mutuel pour l'année 2025, pour un montant de 750 000 €. Le SDEDA n'a pas effectué de tirage en 2025.

V.RECAPITULATIF DU RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2025

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	20 000,00	22 556 433,30	22 576 433,30
	Recettes réalisées (1)	B	14 693,09	23 410 685,40	23 425 378,49
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	79 447,00	26 354 032,96	26 433 479,96
	Dépenses réalisées (1)	E	44 263,09	23 249 643,18	23 293 906,27
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-29 570,00	161 042,22	131 472,22
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	59 447,00	3 797 599,66	3 857 046,66
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	29 877,00	3 958 641,88	3 988 518,88
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	29 877,00	3 958 641,88	3 988 518,88